



Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro (SIDIV) fédère la majorité des acteurs du diagnostic *in vitro*.

Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95% du chiffre d'affaires de la profession soit 1,79 milliard d'euros annuels.

Les entreprises constituant l'industrie du diagnostic *in vitro* conçoivent, développent, fabriquent et commercialisent les réactifs et les instruments qui permettent l'analyse des échantillons provenant du corps humain (sang, urine, tissus etc...).

Les tests de diagnostic *in vitro* jouent un rôle essentiel à chaque étape du traitement de la maladie. En effet, Ils participent au diagnostic au sens le plus large du terme :

- en révélant la prédisposition à une pathologie;
- en contribuant à évaluer l'état d'avancement de la pathologie;
- en participant au traitement et en mesurant son efficacité;
- en permettant l'ajustement des traitements.

L'évolution et la diversification des tests de diagnostic *in vitro* à fort impact clinique permettent aux médecins d'intégrer ces tests dans leurs démarches diagnostiques et thérapeutiques à tous les niveaux de prise en charge des patients afin de :

- poser le bon diagnostic;
- trouver l'origine d'une infection;
- améliorer la stratégie thérapeutique;
- déterminer le bon traitement;
- surveiller les conséquences des traitements engagés;
- éviter des complications coûteuses;
- évaluer l'évolution d'une pathologie.

Les tests de diagnostic *in vitro* jouent un rôle médical majeur et occupent une place essentielle à chaque étape de la maladie. Aujourd'hui, près de 70% des décisions médicales s'appuient sur des résultats de tests de diagnostic *in vitro*.

Le SIDIV, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, le SIDIV s'engage au quotidien pour la reconnaissance

du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.

Pour en savoir plus : www.sidiv.fr